Pendant qu'on allonge la durée de cotisation, un fait demeure largement ignoré :

175 milliards d’euros initialement prévus pour financer nos retraites ont été redirigés vers le remboursement de la dette sociale.

Voici la chronologie précise de cette bascule budgétaire majeure, souvent tue dans le débat public puisque Droite et Gauche y ont participé!

En 2001 fut crée le FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) par le Gouvernement Jospin (PS). Ce fond a été crée pour anticiper les besoins liés au papy-boom entre 2020 et 2040. Sa mission : lisser les dépenses retraite grâce à une "épargne publique". Loi n°2001-624 du 17 juillet 2001

En 2010 – Changement radical de cap‼️Gouvernement Fillon (UMP) – Ministre Éric Woerth. Désormais le FRR ne financera plus directement les retraites. Ses rendements seront transférés à la CADES, qui rembourse la dette sociale. (Montant : 2,1 milliards €/an jusqu'en 2024). Loi n°2010-1330 du 9 novembre 2010 – article 9 votée par la majorité UMP – rejeté par PS, PCF, Verts.

Durant la période 2012–2017, il n'y aura aucun retour en arrière. (Gouvernements Ayrault/Valls (PS). Malgré la majorité absolue, aucune remise en cause de la réforme Woerth.

Les transferts FRR → CADES sont intégrés dans chaque budget de la Sécu. Il y aura même en 2020 une accélération des transferts pendant la crise Covid, (Gouvernement Philippe (LREM), avec un transfert massif de 136 Md€ supplémentaires à la CADES. Ordonnance n°2020-561 du 13 mai 2020

En 2025 le montant des transferts s'élève à 151 Md€ du FRR. Aucun retour prévu à l’objectif initial de financement des retraites.

Ce n’est pas un "vol", c’est un choix budgétaire lourd de conséquences, validé sous toutes les majorités depuis 2010.

Mais alors pourquoi continue-t-on à culpabiliser les actifs et retraités?

Pourquoi cache-t-on aux Français que l’épargne publique retraite existe mais a changé de mission.

Sources :

FRR – https://www.fondsdereserve.fr/fr

Légifrance – lois n°2001-624, n°2010-1330, ordonnance n°2020-561

Cour des comptes – Rapport annuel 2022

LFSS 2011 à 2024 – Budget Sécu